

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR)**

A partir du 15 septembre 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est mise en place sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie pour une durée de 5 ans.

Cette opération, financée par les deux Communautés de Communes, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur(s) logement(s).

#### **Quels sont les travaux éligibles ?**

- Les travaux d'économie d'énergie dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;
- Les travaux d'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
- Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
- Les réhabilitations de logements locatifs en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

#### **Pour qui ?**

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources ;
- Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers maîtrisés.

#### **Quelles aides ?**

Sous certaines conditions, des aides de :

- L'Anah (Agence nationale de l'habitat) et du programme « Habiter Mieux » ;
- Des Communautés de Communes.

Ces subventions non remboursables sont cumulables avec les aides d'Action Logement, des caisses de retraites, du Département, de la Région, avec le Crédit d'Impôts et l'Eco-prêt à taux 0.

#### **Les objectifs de l'OPAH-RR :**

Sur une période de 5 ans, ce dispositif prévoit d'intervenir sur 450 logements, dont :

- 395 logements occupés par leur propriétaire ;
- 40 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

#### **Un accompagnement gratuit et personnalisé :**

L'opérateur SOLIHA a été missionné par les Communautés de Communes pour animer le programme. Il accompagnera les propriétaires dans leur projet de travaux. Il s'assurera de l'éligibilité du projet, conseillera les demandeurs dans leurs travaux et les accompagnera aux montages administratif, technique et financier des demandes d'aides. Il se chargera des dossiers de subventions auprès des différents partenaires.

## **Contacts :**

### **Numéro vert et adresse mail :**

Un numéro vert gratuit et une adresse mail spécifiquement dédiés au programme ont été mis en place pour permettre aux propriétaires de pouvoir s'informer sur le dispositif.

Les propriétaires peuvent prendre contact avec SOLIHA :

- Par téléphone : **0 801 907 594** n° vert gratuit  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Par mail à l'adresse suivante : [opah80@solihha.fr](mailto:opah80@solihha.fr)

### **Deux permanences mensuelles pour un accueil de proximité :**

- **Siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme :**  
Tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois  
De 14h à 16h30  
23 Avenue de l'Europe  
80200 PÉRONNE
- **Siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie :**  
Tous les 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois  
De 9h30 à 12h  
Avenue de Haute Picardie  
80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT